

**VILLE DE
GRIGNY-SUR-RHÔNE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 8 avril 2025**

Date de convocation

24/03/25

Nombre de membres :

► **en exercice: 13**

► **présents : 10**

► **suffrages exprimés :12**

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Irène DARRE - Mme Najoua AYACHE - Mme Marie Claude MASSON - Mme Pia BOIZET - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - Mme Dominique GERBES - Mme Arlette PAGO - M. Michel ANDRE

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

M. Guillaume MOULIN à Mme Irène DARRE

Excusé(e)s :

Mme Sandra YOUSSEF

OBJET : Acceptation d'un don au CCAS

L'acceptation de dons relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le don suivant au bénéfice du CCAS :

- Don en faveur du CCAS : 9259,39 € (neuf mille deux cent cinquante neuf euros et trente neuf centimes)

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le don de 9259,39 € de la part du Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Grigny en faveur du CCAS pour soutenir les actions du CCAS,

Le Conseil d'Administration, ayant délibéré, décide

D'accepter le don du Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Grigny et d'en affecter la somme au budget principal pour soutenir les actions du CCAS.

La somme sera imputée sur le compte 756.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 12 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.